

Barreau A13-RN13 – Contournement sud-est de Caen

Émiéville

Ludovic Le Gaillard



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/3842>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la culture

Référence électronique

Ludovic Le Gaillard, « Barreau A13-RN13 – Contournement sud-est de Caen », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Basse-Normandie, mis en ligne le 01 mars 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/3842>

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

© Ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Barreau A13-RN13 – Contournement sud-est de Caen

Émiéville

Ludovic Le Gaillard

Date de l'opération : 2009 (EX)

- 1 L'opération conduite dans l'emprise d'une liaison autoroutière entre Frénoville et Banneville-la-Campagne fait suite à un diagnostic, mené sous la responsabilité de David Flotté en 2007. Sa prescription concernait une surface de 10 280 m², soit environ 150 m linéaires du tracé. Cette surface a fait l'objet d'un décapage intégral puis d'une fouille, dont les résultats confirment l'existence de deux occupations, sans coupure chronologique probablement, mais sans continuité morphologique.
- 2 La première occupation est laténienne, bien que le mobilier de cette période reste fort rare. Elle se caractérise par un enclos trapézoïdal, incomplètement dégagé, dont la longueur est de 60 m au moins, et la largeur de 48 m au plus ; son fossé présente une interruption au sud-est, précédé en intérieur d'un couple de poteaux. Contre cet espace s'appuie un second enclos, également trapézoïdal, et d'autant plus lacunaire qu'une large destruction récente le recoupe. Il mesure 44 m « en façade », 35 m en profondeur, et s'ouvre au nord-est, près de l'entrée existante. Il s'accompagne d'une subdivision de l'enclos antérieur, puis de divisions parcellaires dans lesquelles se dessine un espace formant avant-cour. Si l'on se fie, par défaut, à leurs orientations, deux bâtiments sur poteaux plantés se rapporteraient à cette phase d'extension. Celle-ci est datée pour l'heure du début de la période gallo-romaine (augustéen ou augusto-tibérien).
- 3 La deuxième occupation est antique. Fixée sur l'orientation du parcellaire, une limite fossoyée nouvelle recoupe les espaces antérieurs sur toute la longueur du décapage, et au-delà. Elle possède là encore une ouverture au nord-est, précédée (en intérieur ?) d'un couple de poteaux. Elle est doublée à une dizaine de mètres par une autre limite fossoyée, qui lui est vraisemblablement postérieure. L'une et l'autre sont enfin couvertes par les vestiges d'un bâti en pierres.

- 4 Ce bâti est sans nul doute l'un des éléments les plus intéressants du décapage. Totalement arasé, il ne se trouve conservé que dans les comblements des fossés antérieurs, mais l'on voit que deux segments de murs sont parfaitement identifiables, et se rapportent probablement à une grande construction trapézoïdale ; des subdivisions sur poteaux et sablière s'y associent. Au nord-ouest, on pourrait voir dans le comblement empierré de la seconde limite fossoyée l'éboulis d'une clôture maçonnée; un bâtiment sur poteaux plantés s'y appuierait.
 - 5 L'ensemble se présente ainsi comme un groupe d'édifices alignés sur une longue limite. Bien que leur utilisation ne soit pas claire au terme de la fouille, l'absence de structures domestiques et la carence du mobilier céramique semblent en écarter toute fonction résidentielle. Le défaut de vestiges artisanaux paraît aussi repousser toute autre identification que la dépendance agricole.
 - 6 Cette dépendance ne s'inscrit pas dans un contexte bien caractérisé : les données archéologiques sont à Émiéville des plus réduites, et le diagnostic mené dans l'étroite bande autoroutière n'a pas permis d'éclairer la nature de la deuxième occupation antique. De fait, nous pouvons donner deux lectures de la dépendance, l'une dans un contexte de villa ignorée, où l'ensemble exploré constituerait une fraction de la partie agricole, l'autre dans un contexte de fonds étendu, où il constituerait une annexe isolée. Ce dernier type n'est pas ignoré localement, mais c'est à l'exemple de Mondeville, l'Etoile (site II), que pourrait se comparer notre ensemble.
 - 7 La deuxième occupation, son parcellaire et sa dépendance agricole, doivent être pour l'heure placés dans une large fourchette I^{er} s. au III^e s. apr. J.-C. : la céramique à étudier apportera toutefois, à coup sûr, des précisions chronologiques, et devrait permettre d'en dater chacune des phases.
 - 8 (Fig. n°1 : Vue d'ensemble du décapage, depuis le sud-est)
 - 9 (Fig. n°2 : Vue du bâtiment de la deuxième occupation ; restitution des maçonneries antiques)
 - 10 Le GAILLARD Ludovic
-

ANNEXES

Fig. n°1 : Vue d'ensemble du décapage, depuis le sud-est



Auteur(s) : Levalet, F. Crédits : Levalet F. (2009)

Fig. n°2 : Vue du bâtiment de la deuxième occupation ; restitution des maçonneries antiques



Auteur(s) : Levalet, F. Crédits : Levalet F. (2009)

INDEX

operation Expertise (EX)

Index chronologique : âge du Fer, Empire romain, La Tène

Index géographique : Basse-Normandie, Calvados (14), Émiéville

Thèmes : agriculture, céramique gallo-romaine, construction, édifice, enclos, enclos quadrangulaire, entrée, fosse, fossé, occupation du sol, parcellaire, poteau, villa

AUTEURS

LUDOVIC LE GAILLARD

INRAP